

le psychologue Une étiquette de vieux collée aux basques

P.L.E

Professeur de psychologie du vieillissement (ULiège), Stéphane Adam n'est pas surpris de voir les maltraitances psychologiques arriver en tête des appels enregistrés à Bruxelles et en Wallonie, bien loin devant les maltraitances physiques. « Nous sommes dans une société où la population la plus discriminée, ce sont les plus de 55 ans. Une discrimination qui, en Europe, arrive largement au-dessus de celle liée à l'origine ethnique ou au sexisme. Dans la société capitaliste productiviste, un vieux est considéré comme un poids économique. Ensuite la société est vieillissante, on a donc une vague de vieux et pour une partie de la société, c'est une vague qu'il faut repousser. Le baby-boom des années 70 est devenu le papy-boom des années 2020 à 2050. »

Une bienveillance paternaliste

Lourdes conséquences à la clé pour nos seniors. « On va les nier, ce sont des non-citoyens ils n'existent pas. Un exemple : 20 % de la population a plus de 65 ans mais ils ne représentent qu'1,5 % des personnes que vous verrez dans les médias ou à peine 4 % des personnages de dessins animés. » On peut parler d'invisibilisation. Mais ce n'est pas tout. « La majorité des soignants vont être confrontés à des personnes âgées sachant, par exemple, que si vous êtes généraliste, 50 % de vos patients auront plus de 65 ans, c'est 70 % pour les cancérologues, 90 % dans l'accompagnement ou le soin à domicile et 100 % si vous travaillez en maison de repos. Et pourtant dans le cursus de base de ces professions, à peine 4 % du contenu concerne le vieillissement et les personnes âgées. Quel que soit le professionnel en maison de repos, tous vous diront qu'il faut améliorer la qualité de vie de leurs habitants mais aucun d'eux n'a eu une seule heure



Nous sommes dans une société où la population la plus discriminée, ce sont les plus de 55 ans

Stéphane Adam
Professeur de psychologie du vieillissement (ULiège)



de cours sur le sujet ou à propos d'une maladie comme Alzheimer. Il n'y a donc rien pour formaliser cette intention. »

Accoudee à cette invisibilisation, notre interlocuteur pointe en outre une forme de bienveillance discutable. « Sur le mode, je sais ce qui est pour bon toi, ce qui amène à des comportements qui peuvent être considérés comme paternalistes voire infantilissants. » Ce qui peut se traduire par une blessure envers celui qu'on prétend aider. « Et cela amène à développer la dépendance de celles et ceux qui se prennent un coup de vieux. »

La période du covid est encore venue alourdir l'addition. « Le covid a amplifié ce mécanisme. On a vu pleuvoir les témoignages de pseudo-spécialistes alertant sur le fait qu'on était en train de sacrifier les jeunes pour protéger les vieux mais trouvez-moi un seul aîné qui a dit : "nous voulons être protégés, enfermez les jeunes à la maison". » La crise économique qui a suivi a fait tout aussi mal. « Dans un pays en crise, le vieux sera encore plus perçu comme un poids, on le voit d'ailleurs à travers le débat sur les retraites. On entend peu que 2,3 milliards d'euros, c'est le bénéfice économique annuel lié à l'activité des plus de 55 ans en Belgique comme le bénévolat et autre. » Le covid a lui aussi pesé sur l'âgeisme bienveillant. « Ce syndrome Mère Thérèse avec là encore de nombreux témoignages de plus de 65 ans disant qu'ils ne se sont jamais sentis aussi vieux que depuis la crise sanitaire. » Un poids supplémentaire qui ne s'est jamais envolé. « On reste dans cette optique de pauvres vieux malheureux qu'il faut protéger. On se retrouve donc entre l'âgeisme malveillant qui s'interroge sur la question du remboursement d'une prothèse de hanche après un certain âge et le bienveillant qui dit qu'il fera tout à votre place en vous rendant finalement plus dépendant. »

Femarbel : « On ne peut pas installer des portiques et des caméras partout »

Les solutions pour anticiper les drames enregistrés dernièrement en Flandre ne sont pas forcément légion, à entendre le patron de Femarbel, la fédération des maisons de repos dans le secteur privé. « En termes de prévention, on ne peut évidemment pas installer des caméras partout et a fortiori dans les chambres, ce qui serait illégal », entame Vincent Frédéricq, le secrétaire général. Quant au recrutement du personnel, il existe bien évidemment des filtres comme l'exigence d'un certificat de bonne vie et mœurs mais ceux-ci ne constituent pas une garantie absolue. « Il est évidemment difficile pour nous de mener des enquêtes policières. » Reste alors une parade évidente, celle du contrôle social. « Sinon la surveillance, à tout le moins l'attention de tous les intervenants dans la maison de repos, qu'il

s'agisse des résidents, de la famille et les autres membres du personnel. Il peut être aussi utile de se renseigner auprès des autres membres du personnel à propos des nouveaux venus qu'ils connaissent parfois. A côté de cela, il serait très compliqué de décider d'autres mesures concrètes à prendre pour éviter des cas pareils. » S'ajoute à cela, une autre problématique que celle liée à la pénurie de candidats. « Nous devons faire face à une pénurie de personnel extrêmement lourde, ce qui complique encore les choses. On ne va évidemment pas engager n'importe qui, il faut bien sûr un casier judiciaire vierge mais les entretiens d'embauche ont leur limite. On se penche sur le parcours des gens, on essaie modestement de le sentir mais cela reste limité », conclut le secrétaire général. P.L.E

soins de l'aîné dans le soin « mais cela peut aussi être un excès de soin ou de sécurisation », précise notre interlocuteur. « On met souvent l'accent sur la bienveillance mais à la pousser trop loin, on peut devenir maltraitant. Contrairement à ce qui s'est passé en Flandre, la personne a, ici, envie de faire du bien et ne se rend pas compte que c'est le contraire. » (lire par ailleurs) Au rayon financier, on retrouve la captation d'héritage ou le fait de se servir dans le portefeuille de l'aîné par exemple. En dernier lieu « et cela a toujours été le cas », on pointe les maltraitances physiques. « C'est assez stable, il y a des cas mais ce n'est pas la majorité. »

Définir la maltraitance

La Wallonie pourrait-elle faire mieux et si oui, comment ? « Il existe aujourd'hui un décret, ce qui veut dire que la Région a décidé de définir ce qu'est la maltraitance, ce qui est une bonne chose. Elle alloue également des moyens à cette problématique. » Reste qu'au-delà de ces 2.000 appels enregistrés se cachent sans doute beaucoup de douleurs tues pointe le directeur. « L'OMS indique que 5 à 6 % des plus de 65 ans pourraient connaître des situations apparentées à la maltraitance. » Parmi les raisons du silence, on retrouve la méconnaissance de ce qu'est une maltraitance tant de la part des auteurs que des victimes. « Les gens n'appellent donc pas systématiquement. Quand un aîné est victime de violence physique, tout le monde trouve évidemment cela insupportable. Par contre, d'autres formes sont encore méconnues. Il peut ensuite y avoir un frein lié à l'auteur. Dans plus de 60 %, il s'agit d'un membre de la famille, un proche qu'il est parfois plus difficile de dénoncer. » Mis en avant aussi les risques de représailles. Qu'il s'agisse d'un proche au sein du domicile ou d'un membre du personnel, en home. « Si tu me dénonces je ne viendrai plus te voir ou je te mettrai en maison de repos alors que, dans l'institutionnel, on peut craindre de n'être plus bien soigné ou renvoyé. »

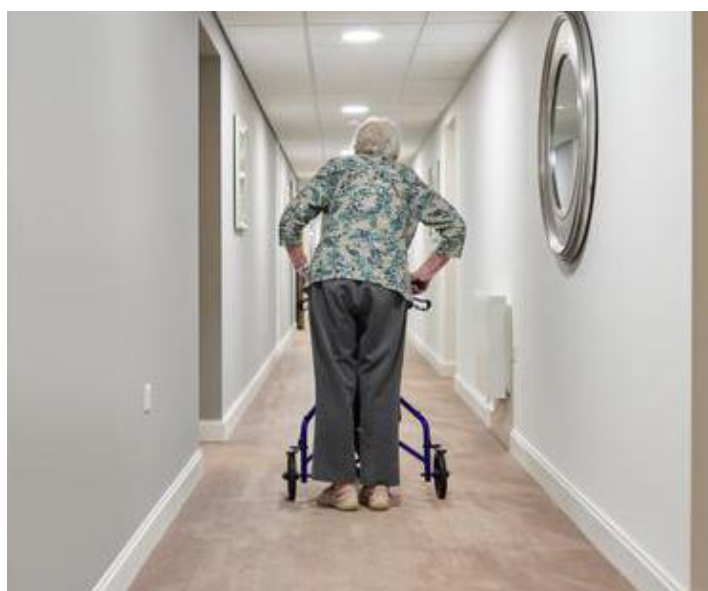
témoignage « On s'est sucré sur le dos de ma grand-mère »

P.L.E

Les contours de la maltraitance sont parfois surnois, instillant un doute aussi légitime que profond sans possibilité toutefois d'objectiver ces signaux d'alarme en preuves nécessaires à l'ouverture de poursuites. Un cas de figure auquel s'est retrouvée confrontée Julia, appelons-la comme cela, qui durant plus de quinze ans a accompagné sa grand-mère placée dans une maison de repos en Wallonie où la nonagénaire s'est éteinte il y a peu. « Je ne sais pas si on peut parler de maltraitance financière mais de manière générale, on peut dire que les maisons de repos vous surchargent de frais sur lesquels vous n'avez aucun contrôle. Cela fait partie des choses qui m'ont vraiment dérangé tout comme le fait d'avoir accepté de confier les lessives de ma grand-mère à un membre de la maison de repos qui le faisait déjà pour d'autres résidents. Pendant plusieurs années, nous avons payé 125 euros et puis un jour, à l'arrivée d'une nouvelle direction, le linge a été confié à une blanchisserie. » Pour un coût de... 75 euros. « C'est sans doute un détail mais je ne peux m'empêcher de penser qu'on s'est longtemps sucré sur le dos de ma grand-mère. »

Des frais importants

Une première mésaventure suivie d'autres incertitudes liées notamment au suivi médical. « Et le nombre incalculable de médicaments qu'on reforge aux pensionnaires. Comme on



n'est pas médecin on ne peut pas contrôler, je recevais juste les tickets de la mutuelle et la facture de la maison de repos, sans aucune autre info. Peut-être que c'était nécessaire mais j'ai quand même le sentiment que c'était exagéré. » Lors de rendez-vous programmés à l'hôpital, la grand-mère de Julia ne pouvait être déplacée qu'en véhicule médicalisé. « La maison de repos se trouvait juste à côté de l'hôpital. Ils faisaient systématiquement appel à un service d'ambulances basé très loin avec des factures oscillant entre 150 et 250 euros. J'ai demandé à la maison de repos s'ils ne pouvaient pas au moins prendre contact avec l'hôpital pour regrouper les rendez-vous mais il n'y a ja-

Dans les maisons de repos, les frais s'accumulent parfois rapidement. © SHUTTERSTOCK.

mais eu de changement. » Des montants importants pour la nonagénaire qui ne disposait que de 1.200 euros de revenus, à charge donc pour les proches de compenser. Et le sentiment de maltraitance va encore augmenter lorsque la grand-mère doit être brièvement hospitalisée. « A l'hôpital, un infirmier m'a dit qu'elle avait des escarres et que celles-ci ne dataient pas d'hier, il m'a dit l'avoir fait remarquer à quelqu'un de la maison de repos. Je ne sais pas pourquoi elle avait ces escarres et si elle a été correctement soignée, j'ai eu une discussion avec le médecin traitant qui m'a dit que ma grand-mère était soignée pour cela. Moi je ne sais pas, tout ce que je sais c'est que lorsque je passais la voir elle était toujours assise devant sa télé devant laquelle elle passait des heures. Est-ce que c'était adapté ? Encore une fois, je ne sais pas. »

Et lorsque la vieille dame décède, la déception est encore au rendez-vous. « Elle est décédée au milieu du mois, la chambre avait donc déjà été payée jusqu'à la fin de celui-ci. » Julia demande alors un délai de quelques jours avant de venir récupérer les affaires de sa parente. « Quand je suis arrivée, on m'a dit que tout avait été mis dans des sacs-poubelle et déposé dans la salle de bains commune. J'ai donc tout retrouvé au milieu d'une grande baignoire. On m'a dit qu'ils avaient eu besoin de la chambre. »

Faute de preuves suffisantes, Julia n'a jamais entamé de procédure. Les mois ont passé mais la blessure est toujours là.